



La tablette de juillet 2025



LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES AGENTS PAR FORTES CHALEURS DEVIENT OBLIGATOIRE !

Face à l'intensification des épisodes de chaleur, la protection des travailleurs est devenue une nécessité. Un décret reconnaît enfin la chaleur comme un risque professionnel à part entière. Il oblige désormais les employeurs publics à agir de manière proactive et structurée. Pour l'**UNSA Fonction Publique**, ce texte est un premier pas vers la reconnaissance et la prise en compte des risques liés au changement climatique dans le monde du travail. Ce nouveau cadre réglementaire s'impose à chaque employeur public dès le 1^{er} juillet 2025. Une circulaire relative à la vigilance des employeurs publics en matière de protection des agents publics contre les effets de la canicule a été publiée par le Ministre de la Fonction Publique.



REVISION DE L'ACCORD-CADRE ARTT : PEUT MIEUX FAIRE !

Le 11 juillet 2001, un accord-cadre avait été signé pour encadrer le temps de travail au sein du ministère des Armées. Cet accord constituait alors un progrès social important pour les personnels civils. Les Fédérations syndicales (CFDT, FO, UNSA, CGT, CGC/CFTC) tiennent à rappeler que l'attractivité de notre ministère ne peut se résumer à une politique de communication, aussi soignée soit-elle, sur les réseaux sociaux. Elle repose d'abord et avant tout sur une véritable politique de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), concrète, ambitieuse et adaptée aux réalités des agents. Force est de constater que la DRH-MD, après avoir entrouvert des fenêtres de discussion, s'empresse désormais de les refermer une à une.

Le Ministre propose que l'on se revoit en septembre sur ce dossier, ce qui convient à toutes les organisations syndicales.



RETRAITES : IL EST URGENT DE RENDRE LA REFORME PLUS JUSTE !

Alors que la réforme des retraites portée par le gouvernement continue de susciter un rejet massif dans l'opinion publique, notre pays traverse une période où la stabilité sociale est plus que jamais nécessaire.

Dans ce contexte, l'**UNSA** réaffirme avec force qu'il est urgent de corriger les injustices de cette réforme. La plus flagrante d'entre elles demeure le report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans, une mesure rejetée par une large majorité des citoyens.

L'**UNSA** exhorte le gouvernement à prendre ses responsabilités. Il est encore temps de corriger cette réforme pour la rendre plus juste.



@UnsaDefense



UNSADefense



www.unsa-defense.org

